

**CONCOURS COMMUN EXTERNE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE**

RAPPORT DU JURY

Présidente : Isabelle ETIENNE

Vice-président : Gilles FLUCK

Membres du jury : Marie-Maud DECAESTEKER
Nicolas HACHET
Rémy MERTENS
Jessica MEYER
Jérémy ROBINET
Catherine SCHWEITZER

SESSION 2022

Épreuves écrites : 20 et 21 avril 2022

Épreuve orale : 8 juin 2022

Délibération : 8 juin 2022 (à l'issue des oraux)

Nombre de postes offerts : 6

LE CONCOURS

Conditions d'accès :

Le concours externe de secrétaire administratif est ouvert aux candidats **titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4** ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes

Les épreuves :

Elles sont définies par l'arrêté du 25 juin 2009.

Inscrits	Présents épreuve n°1	Présents épreuve n°2	Admissibles	Admis / Liste principale	Admis / Liste complémentaire
310	120	118	18	6	3

ADMISSIBILITÉ

Elle comprend deux épreuves :

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

2° Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- comptabilité et finance ;
- problèmes économiques et sociaux ;
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée : trois heures ; coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option).

À partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

ADMISSIBILITÉ					
Épreuve n°1	Cas pratique	Notes <10	Notes ≥10	Non noté	Note moyenne
		53	67	/	10,07 / 20
Épreuve n°2	Comptabilité et finance	17	5	/	7,78 / 20
	GRH	29	27	/	9,70 / 20
	Enjeux France contemporaine et UE	13	6	/	9,38 / 20
	Problèmes économiques et sociaux	7	14	/	10,73 / 20

Moyenne du dernier candidat admissible : 12,10 / 20

LES ATTENDUS DU JURY

- Respect de l'anonymat
- Une bonne compréhension de la commande
- Apporter du soin à la rédaction : élaborer une réponse claire à la commande par une mise en forme claire (introduction, plan...). Elaborer un raisonnement pragmatique. Eviter les catalogues
- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse (notamment lorsque plusieurs documents sont fournis)
- Avoir une écriture lisible et soignée, sans fautes d'orthographe, éviter le ton familier
- Maitriser les connaissances

EPREUVE N°1 : CAS PRATIQUE

Cette épreuve avait pour sujet le PASS CULTURE et plus précisément le bilan de l'expérimentation menée avant la généralisation de ce PASS.

Le jury n'a relevé aucune difficulté particulière dans le sujet proposé. Les documents fournis permettaient de répondre aux questions posées.

Néanmoins, pour une majorité de candidats, le jury fait les observations suivantes :

- Beaucoup de candidats ne connaissent pas les règles de présentation et de rédaction de la note administrative
- De nombreuses copies ne comportaient aucun timbre
- Certains candidats se sont contentés de recopier textuellement des passages de documents mis à leur disposition
- Certains candidats n'ont pas réussi à terminer l'épreuve
- Certains candidats doivent faire un effort sur la présentation (écriture peu lisible, absence d'aération de la copie, style télégraphique...) et/ou sur l'orthographe et la grammaire

Préconisations :

- Approfondir le travail de préparation de cette épreuve
- Avoir une connaissance de la réglementation, des textes réglementaires et de leur hiérarchie, ce qui permettra d'avoir une meilleure interprétation et compréhension des textes et de la jurisprudence
- Apporter un soin particulier à la rédaction :
 - o tant sur la forme : plan lisible, structuration des idées, éviter le ton familier, ne pas faire de fautes d'orthographe, écriture lisible, penser aux transitions entre les différentes parties du plan...
 - o que sur le fond : structuration des idées, apport de réponses claires aux lecteurs, ne pas perdre le lecteur dans ses propres réflexions, ordonnancer sa pensée...
- Les candidats doivent apprendre à gérer leur temps

EPREUVE N°2 : EPREUVE A OPTION (choix des candidats) ET QUESTIONS COMMUNES :

Les questions communes, permettent d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Il faut cependant noter des difficultés pour certains candidats à s'appuyer sur les documents fournis ainsi que des connaissances très approximatives.

Préconisations :

- Les candidats doivent bien lire les questions, ceci afin d'éviter le hors sujet
- Il convient de ne pas négliger la rédaction, en structurant les réponses. Des réponses claires et précises sont attendues
- Dans le cadre de la préparation, porter un intérêt à l'actualité
- Eviter d'énoncer des lieux communs plutôt que s'appuyer sur les documents fournis et des connaissances

Concernant les épreuves à option, le jury a constaté le faible niveau des candidats. Certaines questions n'ont pas été traitées. Il s'agit d'une épreuve qui nécessite un minimum de connaissance.

Préconisations :

- Les candidats doivent se préparer et disposer de connaissances liées à l'option choisie
- Les candidats doivent bien lire les questions, ceci afin d'éviter le hors sujet
- Il convient de ne pas négliger la rédaction, en structurant les réponses. Des réponses claires et précises sont attendues

ADMISSION

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère, ainsi que dans l'espace candidat Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

ADMISSION					
Nombre de candidats	Notes <10	Notes ≥10	Note moyenne	Moyenne dernier admissible liste principale	Moyenne dernier admissible liste complémentaire
18	6	12	11,64 / 20	13,61 / 20	12,16 / 20

LES ATTENDUS ET PRECONISATIONS DU JURY

Les candidats doivent impérativement connaître l'environnement professionnel dans lequel ils postulent. Ils doivent disposer de connaissances relatives au système éducatif, à ses structures, ses métiers, ses missions. Ceci pourra certainement leur permettre de se projeter plus facilement et de répondre aux questions relatives aux mises en situations.

Les candidats doivent préparer leur intervention, en structurant leur discours et éviter de paraphraser le document. Ils doivent avoir une bonne connaissance de l'actualité, ce qui leur permet d'étayer leur présentation et de nourrir les échanges avec le jury. Ils doivent également faire preuve de réflexion et prendre de la hauteur.

Les candidats doivent maîtriser les techniques de l'exposé.

Le niveau du concours est élevé et seuls les candidats ayant préparé sérieusement réussissent.